

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

À l'agenda

Communiqués / Discours /
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes
pratiques

Sites d'intérêt

Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 7, no 33, lundi 15 octobre 2007

**Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des
expressions culturelles sont en cours !**

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

Communiqués, discours, déclarations

- L'entrée en fonction du premier représentant du Québec est soulignée à l'UNESCO
- L'Organisation internationale de la Francophonie et l'École nationale d'administration française signent un accord de coopération, Strasbourg (France)

Publications récentes

- Le Courrier de l'UNESCO - Spécial Conférence générale — 2007, numéro 8
- Rapport final de la réunion d'experts sur la coopération internationale, Madrid (Espagne)

Autres actualités d'intérêt

- Promotion du dialogue interculturel pour les États du Golfe et plusieurs pays africains, Sharjah (Émirats arabes unis)
- Forum mondial de la musique du Conseil international de la musique, Beijing (Chine)

Suivi de la Convention

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

C'est le 18 mars 2007, qu'est entrée en vigueur la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. La première Conférence des Parties à cette Convention s'est déroulée du 18 au 20 juin 2007, à Paris (France), donnant ainsi le coup d'envoi à sa mise en œuvre.

Au moment d'écrire ces lignes, 69 États ont ratifié ce traité. Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- « [Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention?](#) » Pour le savoir,

consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006

- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États Parties à la Convention](#)
- [Documents de travail – Première session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, Ottawa \(Canada\), 10 au 13 décembre 2007](#)

Haut de la page 

Communiqués, discours, déclarations

L'entrée en fonction du premier représentant du Québec est soulignée à l'UNESCO

Dans le cadre de la mission qu'elle vient d'effectuer en France, la ministre des Relations internationales du Québec, M^{me} Monique Gagnon-Tremblay, a souligné officiellement l'entrée en fonction du premier représentant du Québec à l'UNESCO, M. Michel Audet, au cours d'une réception organisée conjointement avec l'ambassadeur et délégué permanent du Canada auprès de l'UNESCO, M. Gilbert Laurin. Cette réception, qui s'est tenue le 11 octobre au siège de l'UNESCO, à Paris, réunissait des ambassadeurs et des délégués permanents de l'UNESCO ainsi que de nombreuses personnalités.

La présence de Michel Audet, comme premier représentant du gouvernement du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada à l'UNESCO, « montre bien que le Canada et le Québec peuvent conjuguer unité et différences au bénéfice d'une organisation préoccupée d'universalité et qui se positionne au cœur du dialogue des cultures », a déclaré la ministre Gagnon-Tremblay.

« Plusieurs débats internationaux méritent d'accueillir les propositions d'États fédérés », a ajouté la ministre Gagnon-Tremblay, soulignant que « comme cela a été le cas pour la diversité culturelle, les gouvernements du Québec et du Canada vont unir leurs efforts, au cours des prochaines années, dans les domaines d'action de l'UNESCO ». La ministre a aussi exprimé tous ses vœux de réussite à Michel Audet dans ses fonctions.

Michel Audet est entré en fonction en février 2007. Il a dirigé à Paris, fin juin, la délégation québécoise lors de la première session de la Conférence des Parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et a fait valoir, à cette occasion, la position du Québec. M. Audet travaille plus particulièrement sur les dossiers liés à l'éducation pour tous, aux enjeux de la société de l'information ainsi qu'à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Le communiqué de presse rappelle « que l'Accord Québec-Canada sur l'UNESCO revêt un caractère historique en ce qu'il reconnaît « que la spécificité du Québec l'amène à jouer un rôle particulier au niveau international » et qu'il établit, pour la première fois, un rôle formel pour le Québec au sein d'une organisation des Nations Unies ».

Source :

- [Communiqué de presse du ministère des Relations internationales du Québec](#)

Haut de la page 

L'Organisation internationale de la Francophonie et l'École nationale d'administration française signent un accord de coopération, Strasbourg (France)

Le secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, et le directeur de l'École nationale d'administration française (ENA), M. Bernard Boucault, ont signé le 2 octobre 2007 à Strasbourg (France) un accord de coopération visant à sensibiliser les fonctionnaires français et étrangers au développement d'actions en faveur de la promotion du français.

Cet accord prévoit des opérations de formation et d'échanges sous forme de séminaires, de conférences, débats et stages animés par les intervenants de l'ENA. Le communiqué de presse précise que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pilotera et financera directement les opérations.

Au moment de la signature de cet accord, le Secrétaire général a tenu à souligner que la promotion de la langue française et de la diversité culturelle représente un axe majeur de l'action de la Francophonie qui se traduit par des programmes concrets. Concluant son intervention, M. Diouf a déclaré : « Voilà, résumé à grands traits, une partie de notre action en faveur du rayonnement international de la langue française auquel je crois profondément car je suis convaincu qu'en menant ce combat nous aidons aussi d'autres langues à s'exprimer sur la scène mondiale et nous contribuons à promouvoir et défendre la diversité des expressions culturelles, essentielle à un monde plus ouvert et plus juste. »

Source :

- [Communiqué de presse de l'Organisation internationale de la Francophonie](#)
- [Allocution de M. Abdou Diouf](#)

Haut de la page 

Publications récentes

Le Courrier de l'UNESCO - Spécial Conférence générale — 2007, numéro 8

La nouvelle édition du *Courrier de l'UNESCO* vient de paraître sous le thème « UNESCO : Préparer l'avenir ». Vous y trouverez un dossier proposant quelques pistes concernant les futures priorités de l'Organisation.

L'éditorial, rédigé par Jasmina Šopova, présente le contenu de ce numéro. En premier lieu, « dans une interview, le Directeur général de l'UNESCO, Koichiro Matsuura, s'exprime au sujet du rôle de l'Organisation dans la réforme des Nations Unies et met en exergue l'Afrique et l'égalité des genres comme des priorités qui concernent tous les secteurs de l'UNESCO ».

Le Courrier de l'UNESCO traite ensuite du secteur de la culture, illustré par l'article « Les cultures voyagent avec l'homme » qui souligne l'importance que l'UNESCO accorde à la diversité culturelle et au dialogue entre les cultures. Un autre article porte sur le secteur des sciences exactes et naturelles et s'intitule « L'eau, une priorité qui coule de source ». Ce texte met l'accent sur l'éducation et l'amélioration des connaissances relatives à cette ressource-clé.

Ensuite, dans une entrevue, le nouveau sous-directeur général de l'UNESCO pour l'Éducation, Nicholas Burnett, expose sa vision du rôle de l'Organisation dans la promotion de l'éducation.

L'article « Vers les sociétés du savoir », consacré au secteur de la communication et de l'information, insiste sur la liberté d'expression et le rôle des nouvelles technologies dans la préservation du savoir et le partage des informations. « Créer des espaces de dialogue », l'article qui traite du secteur des sciences sociales et humaines, définit le renforcement des capacités comme principal objectif de ce secteur.

Ce numéro du *Courrier de l'UNESCO* propose également des rubriques proposant : une chronologie des différentes sessions de la Conférence générale depuis 1946 ; des extraits d'interventions du Colloque international « 60 ans d'histoire de l'UNESCO » (2005) ; des extraits des premiers numéros du Courrier consacrés à la Conférence générale ; des informations sur le budget de l'Organisation.

Source :

- [Le Courrier de l'UNESCO](#)

Haut de la page 

Rapport final de la réunion d'experts sur la coopération internationale, Madrid (Espagne)

Le rapport final de la réunion d'experts sur la coopération internationale, tenue à Madrid (Espagne), du 10 au 12 juillet 2007, est maintenant disponible sur le site Internet de l'UNESCO. Cette réunion d'experts indépendants, financée par le Fonds en dépôt Espagne/UNESCO, a été organisée conjointement par l'UNESCO, l'Agence espagnole de coopération internationale et l'Institut interuniversitaire pour la communication culturelle. Son objectif était de mener une réflexion sur la mise en œuvre des dispositions de la Convention relatives à la coopération internationale, et plus particulièrement, d'identifier les difficultés majeures et de proposer des modalités de mise en œuvre.

Vous trouverez le [rapport final](#) parmi les des documents de travail fournis par l'UNESCO en prévision de la première session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles qui aura lieu à Ottawa (Canada) - 10-13 décembre 2007.

Source :

- [Site Internet de l'UNESCO](#)

Haut de la page 

Autres actualités d'intérêt

Promotion du dialogue interculturel pour les États du Golfe et plusieurs pays africains, Sharjah (Émirats arabes unis)

Du 22 au 24 octobre 2007, à Sharjah (Émirats arabes unis), se tiendra l'atelier de formation « Promotion du dialogue interculturel pour les États du Golfe et plusieurs pays africains ». L'UNESCO précise que cet atelier accueillera des participants issus de tous les pays du Conseil de coopération de la région du Golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar) ainsi que de plusieurs autres pays arabes et africains.

Ses objectifs sont de :

- promouvoir le pluralisme culturel et mettre en valeur la compréhension interculturelle ;
- promouvoir le respect de la diversité culturelle et la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ;
- favoriser le dialogue interculturel parmi les jeunes ;
- sensibiliser les éducateurs et la société civile.

Personne contact :

M^{me} Abdel-Sattar Muna, Bureau de l'UNESCO au Qatar
m.abdel-sattar@unesco.org

Source :

- [Site Internet de l'UNESCO](#)

Haut de la page 

Forum mondial de la musique du Conseil international de la musique, Beijing (Chine)

Le 2^e Forum mondial de la musique du Conseil international de la musique (CIM) s'est déroulé à Beijing (Chine), du 11 au 14 octobre 2007. Une nouvelle publiée par l'UNESCO rappelle que cet événement avait pour but d'explorer quelques développements majeurs du domaine musical.

En 2007, souligne l'UNESCO, les six sessions du Forum ont abordé quatre thèmes :

- Musique en développement, soulignant l'importance de renforcer le secteur musical dans les pays en développement;
- Les droits de propriété intellectuelle et les implications des régimes alternatifs assurant les droits des artistes;
- ManyMusics — favoriser la diversité musicale. Une première session visait à examiner le potentiel de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. La deuxième session invitait les participants à discuter de leur responsabilité d'établir des perspectives d'avenir durables à la mesure des traditions musicales du monde;
- La musique du futur : une première session se concentrait sur la façon dont les tendances sociales, culturelles, politiques et technologiques influenceront la musique dans les années à venir, et la deuxième session examinait les implications des tendances générales dans la société pour l'éducation des artistes et éducateurs musicaux.

L'UNESCO rappelle que cet événement était organisé conjointement avec la 32^e assemblée générale du CIM (14-16 octobre) par le Conseil international de la musique et l'Association des musiciens chinois.

Source :

- [Nouvelle de l'UNESCO](#)
- [Site Internet du Conseil international de la musique](#)

Haut de la page 